Bonjour à toutes et à tous

Cette semaine, au sommaire de votre bulletin :

- en grève le 17 mars
- rappel d'informations sur les mutations
- le congrès académique du 6 au 8 avril à Lacanau

Le dégel du point d'indice est annoncé le 15 mars pour « avant l'été », mais rien pour les retraité-es : deux raisons de se mobiliser le 17 mars « avant le printemps » !

Les salariés et salariées du secteur public comme du privé, les retraité-es, les jeunes partagent toutes et tous une même priorité face à l'augmentation du coût de la vie, il faut augmenter les salaires, les pensions des retraités, les allocations et les bourses étudiantes.

Le « prochain » dégel du point d'indice pour la fonction publique, « d'ici l'été » que le gouvernement annonce opportunément à quelques semaines d'une élection politique importante ne peut faire oublier son vrai bilan : rien n'a été fait pour conforter, augmenter, revaloriser les rémunérations et donc les métiers des agents de la fonction publique.

Si cette annonce de dernière minute est bienvenue, elle n'efface pas la réalité d'une politique orientée contre les rémunérations des personnels de la fonction publique depuis 5 ans : le gel du point fonction publique a été une des toutes premières mesures prises par E Macron en 2017 alors qu'il avait été dégelé en 2016.

Cette « augmentation » qui devrait être connue d'ici la semaine prochaine a été obtenue grâce à la persévérance des personnels et de leurs organisations syndicales, grâce à la mobilisation unitaire prévue le 17 mars. Par cette annonce, le gouvernement démontre les limites de sa propre politique.

Fsu, Cgt, Unsa,, Solidaires, FA FP, Cfe Cgc et Cftc se sont toujours opposées à ce refus persistant qui a produit des effets terribles pour les personnels et pour l'attractivité de la Fonction publique.

Cette annonce intervient via les médias, et ce, en plein préavis de grève pour le 17 mars, période pendant laquelle la ministre se doit de négocier : cette annonce confirme le bienfondé de notre appel à la mobilisation.

De plus, rien n'est prévu pour les pensions de retraite, si ce n'est la « revalorisation » de 1,1 % au 1^{er} janvier dernier, bien loin de l'inflation réelle actuellement de 3 % et bientôt probablement de 4 % ! Or, depuis 2013, le cumul de périodes de gel des pensions, puis de « revalorisations » insignifiantes (par exemple 0,1 % en 2015!) avec des prélèvements sociaux en augmentation ont conduit à une perte de pouvoir d'achat estimée à 1 mois de pension par an, en comparaison avec 2013 !

L'intersyndicale appelle de nouveau à l'ouverture immédiate de négociations sur le taux de revalorisation qui devra être à la hauteur des attentes des agents et des enjeux d'attractivité, ainsi que sur les autres mesures prévues ; cette augmentation très attendue doit intervenir le plus rapidement possible : une première mesure doit être a minima à hauteur de l'inflation soit, en ce moment, autour de 4% avec des clauses de revoyure en fonction de l'évolution des prix, et cette mesure doit aussi concerner les pensions de retraite.

Cette annonce gouvernementale constitue une motivation supplémentaire à la mobilisation du 17 mars : rendez-vous à 13h30 au kiosque du Gravier à Agen.

Rappel: Mutations

Les résultats du **mouvement inter-académique** viennent de paraître. Si vous souhaitez faire un recours voici le lien du snes qui détaille les démarches :

https://www.snes.edu/ma-carriere/mutations/mutations-inter-2022-recours/

Les règles du mouvement sont fixées par des textes académiques (lignes directrices de gestion et circulaire). Ces textes ont été publiés ce 15 mars 2022, et le serveur SIAM sur lequel les demandes de mutation intra doivent être saisies est ouvert.

- Une publication du SNES-FSU Bordeaux explicitant les règles du mouvement est envoyée aux syndiqués et <u>disponible ici (pages spéciales du bulletin du SNES</u> <u>Bordeaux N°229 de mars 2022)</u> (réservé aux adhérents). Si vous ne parvenez pas à télécharger le bulletin, merci d'envoyer un mail à <u>s3bor@snes.edu</u> (en indiquant votre n° d'adhérent)
- Les militants de la section académique du SNES-FSU de Bordeaux sont en mesure de fournir toutes les informations sur les règles du mouvement intra 2022.

Nous sommes également disponibles, au SNES47, pour répondre à vos questions :

- par mail : snes47@bordeaux.snes.edu
- par téléphone : 06 12 51 76 60 ou 06 07 55 96 39

Congrès du SNES-FSU du 6 au 8 avril 2022 - Lacanau

Le Congrès du SNES-FSU de l'académie de Bordeaux se tiendra à Lacanau-Océan du mercredi 6 avril 14h au vendredi 8 avril 2022 (Village de vacances VTF « La forestière », Route du Lion 33680 Lacanau)

Attention, le formulaire d'inscription doit être envoyé au SNES Bordeaux (<u>s3bor@snes.edu</u>) le **lundi 21 mars au plus tard :** il importe que chaque S1 (Établissement) soit représenté au congrès, qui doit débattre des orientations, des

revendications et de l'action syndicale pour les deux années à venir, en préparant le congrès national. Chaque S1 doit donc désigner ses délégués, dans les conditions suivantes (fixées par le règlement intérieur du S3 (section académique du SNES-FSU):

- 1 délégué(e) de 1 à 9 syndiqué(e)s à jour de cotisation.
- 2 délégué(e)s de 10 à 19 syndiqué(e)s à jour de cotisation.
- 3 délégué(e)s de 20 à 29 syndiqué(e)s à jour de cotisation.
- -4 délégué(e)s à partir de 30 syndiqué(e)s à jour de cotisation.

Pour plus de précisions sur les modalités :

- Organisation du congrès Délégué.e d'établissement
- Formulaire d'inscription (à télécharger avant de le remplir)
- Convocation
- Modèle de demande d'autorisation d'absence
- Textes préparatoires Supplément de l'US n°818 du 12 mars 2022

Le mot de notre secrétaire général académique :

« L'édito du dernier congrès organisé en présentiel à Périgueux, début mars 2018, faisait état d'un contexte politique « inédit » avec le surgissement d'une nouvelle majorité présidentielle. Quel adjectif alors pour caractériser aujourd'hui la période que nous traversons ?

Le quinquennat qui s'achève a contribué à accélérer la transformation du système éducatif à l'aune des logiques de marché. A la suite du collège, le lycée et ses débouchés ont connu de profondes mutations, aggravant les inégalités en tout genre par l'organisation d'une logique de concurrence généralisée et de tri social. Conjoint avec les effets de la pandémie, et sa gestion désastreuse au fil d'innombrables protocoles, chacun et chacune d'entre nous a été renvoyé.e à ses difficultés professionnelles et à son isolement face à la multiplication des pressions hiérarchiques.

Dans ce contexte, il devient indispensable de retisser du lien et de reconstruire un collectif mis à mal, d'où notre volonté de ne pas rester sur le congrès en visio de l'année passée. Au-delà de certaines lourdeurs, de leur coût ou de leur aspect chronophage, les congrès représentent des temps de réflexion collective essentiels dans le cadre d'échanges conviviaux qui nous ont fait cruellement défaut en temps de pandémie.

A l'heure où la représentativité syndicale est affaiblie par les coups portés par l'actuel gouvernement, nos congrès restent des moments d'expression démocratique et nous espérons être nombreux et nombreuses à débattre de l'avenir de nos métiers. Cette année, le congrès de Lacanau doit aussi permettre d'anticiper la tenue des élections professionnelles, qui auront lieu en décembre, dans le prolongement des élections présidentielles et législatives.

Dans cet envoi, vous trouverez en PJ toutes les informations pratiques sur l'organisation du congrès, avec surtout les modalités d'inscription de vos délégué.es à l'intérieur de

chaque section d'établissement. C'est en effet grâce à une large représentation que nous resterons véritablement représentatifs de la profession, au contact des réalités du métier et en prise avec les revendications de l'ensemble des personnels.

A très bientôt donc,

Amitiés syndicales

Lassalle Hugo Secrétaire général académique Snes-FSU »

- Thème 1 Redonner du sens et du commun au second degré
- Thème 2 Pour des personnels respectés et revalorisés
- Thème 3 Pour une société juste et solidaire
- Thème 4 Faire évoluer notre organisation pour un syndicalisme renforcé et moteur du progrès social

Bien cordialement

L'équipe du SNES47 : Malick Saami, Anne-Laure Tidjditi (co-secrétaires départementaux du S2), Marie-Laure Gauthier (secrétaire adjointe du S2), Julien Renom (référent vie scolaire du S2) et Michel Aswad (référent AESH du S2).

Connaître et faire défendre ses droits, être conseillé-e et appuyé-e efficacement dans ses démarches, bénéficier d'informations complètes et sûres, construire ensemble le système éducatif, se faire entendre en participant à un mouvement majoritaire...

Les raisons d'adhérer aux SNES-FSU sont nombreuses : https://www.snes.edu/adherer-maintenant/